

# VIDE GRENIERS

Dimanche 25 mars 2018

**Belmont d'Azergues** Restauration et buvette sur place

Renseignements : 06 16 77 05 71 - 06 50 00 13 18 sportbelmont2000@gmail.com

Fiche d'inscription (l'inscription implique l'adhésion pleine et entière du règlement ci-dessous)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse.....

Tél : .....Mail .....

**Déclare sur l'honneur** : de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce), de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à .....le.....

Signature :

Nombre minimum de mètres linéaires : 2 m.

Voiture sur emplacement : 5 mètres minimum OUI ou NON

Extérieurs : 3,50 € le m linéaire X..... =

Intérieur : 5 € le m linéaire sans table X..... =

: 13 € (avec table de 2m) X..... =

par ex. (x2t=26€/4m) (x3t=39€/6m) (x4t=52€/8m)

Total à régler par chèque à l'ordre de SB 2000 : .....

Déposez le présent formulaire d'inscription rempli avec le règlement par chèque à l'ordre de SB2000, ainsi qu'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de la personne exposante le plus rapidement possible SB2000 - Mairie - 41 Rue du Château -69380 Belmont d'Azergues

Clôture des inscriptions : le 15 mars 2018

## Règlement du Vide Greniers

- le jour du vide greniers, les exposants doivent être **obligatoirement** munis d'une pièce d'identité (celle dont la photocopie a été fournie). Indispensable pour l'inscription sur le registre municipal.
- accueil des exposants de 6h30 à 8h00 sur la place du bourg
- Pour les emplacements intérieurs : installation impérative la veille à partir de 17 h. Ouverture des portes à 7h et présence exposants obligatoire. (Nous déclinons toute responsabilité)
- les emplacements sont délivrés dans l'ordre de réception des inscriptions **avec leurs règlements**.
- En aucun cas la location des emplacements ne sera remboursée en cas d'absence.
- Les organisateurs ne sont pas responsables en cas de vol ou de dégradation des objets.
- Sont interdits à la vente : les denrées périssables, les animaux, et les armes de toutes catégories, téléphones portables, ainsi que les lots de produits identiques neufs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout objet ou matériel non conforme le jour de la vente. Tout matériel non vendu devra être impérativement récupéré par son propriétaire à la fin de la manifestation.